

Monsieur le président,

Cette Chambre a déjà eu l'occasion d'assister à un échange de vues préliminaire entre les porte-paroles des divers partis avant le départ du premier groupe d'observateurs auprès de la nouvelle Commission pour le Vietnam.

Malgré le bref délai dont ils disposaient, des membres des Affaires extérieures et des Forces armées sont déjà sur place afin d'observer et de faire rapport, au nom de la communauté internationale, sur l'application de l'Accord mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam.

Une fois venu le moment de prendre une décision, les Parties au cessez-le-feu avaient fortement réduit le calendrier d'exécution. En conséquence, le Gouvernement s'est trouvé devant la nécessité de prendre une décision à temps pour permettre à la délégation canadienne de quitter Montréal samedi dernier et pour nous conformer aux dispositions des accords. Les Parties nous ont en fait demandé de prendre cette décision sur la foi de documents fort complexes dont certains nous ont été communiqués pour la première fois mercredi dernier.

Je crois que tous les partis représentés à la Chambre des communes estimaient notre participation nécessaire. J'estime que c'était aussi là le sentiment de la vaste majorité des Canadiens. Il en était ainsi parce que tous les Canadiens et, à la vérité, le monde entier, souhaitent ardemment que les hostilités prennent fin au Vietnam. Comme je l'ai déjà expliqué à la Chambre des communes le 24 janvier, le jour où le Gouvernement a pris sa décision, le Canada avait alors un choix à faire. A vrai dire, il s'agissait plutôt d'un dilemme: en effet, nous pouvions, d'une part, accepter de participer à la nouvelle Commission en posant les conditions que nous jugions nécessaires. C'est ce que les Parties à l'Accord nous demandaient de faire. Mais on aurait ainsi engagé le Canada à faire un pas important que le Canada assortit de conditions préalables et à le faire bien avant de pouvoir nous assurer que ces conditions étaient remplies ou même, vu la complexité des accords en question, qu'elles seraient vraisemblablement remplies. Le Gouvernement aurait jugé une telle initiative comme une abdication de ses responsabilités. Je suis certain que tous les honorables députés auraient abondé dans le même sens. D'autre part, nous aurions pu refuser de participer à la nouvelle commission. Ce faisant, nous aurions pu faire obstacle à la cessation des hostilités au Vietnam. Aucun Canadien n'aurait souhaité que son pays agisse de la sorte.

Nous avons donc décidé de participer pour une période initiale, de fournir à la nouvelle commission le nombre d'observateurs canadiens nécessaire aux termes des accords et de respecter les délais fixés par les Parties, bref, au cours de cette période initiale, de faire tout ce que nous pouvions pour nous acquitter des obligations dont est assortie